

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNES DE PRADELLES-CABARDES ET DE CABRESPINE

COMPTE-RENDU DE LA 1^{ère} REUNION PUBLIQUE DU 29 JUILLET 2025

La première réunion publique s'est tenue le 29 juillet 2025 de 18H00 à 20H00 dans la salle de l'ancienne école de Pradelles-Cabardès située au 26 route de Carcassonne. Elle s'est déroulée dans une ambiance détendue et constructive.

Etaient présents :

- Le commissaire enquêteur et son suppléant
- L'équipe porteur de projet : Madame VANHOVE cheffe de projet, Madame ERARD chargée d'affaire environnement, Madame AIT CHICK ingénieure bureau d'étude
- 23 personnes dont Monsieur GROS Maire de Pradelles-Cabardès, Monsieur CLERGUE Maire de Cabrespine, Madame PITON Mairesse de Castans

L'ordre du jour était fixé comme suit :

- Introduction du commissaire enquêteur
- Exposé du porteur de projet
- Séance de questions-réponses avec le public
- Conclusion et rappel du calendrier futur

Dans son introduction, le commissaire enquêteur expose rapidement le rôle du commissaire, le déroulement de la nouvelle consultation du public parallélisée avec son calendrier, les moyens mis à disposition du public pour participer à cette consultation.

Après avoir indiqué les règles indispensables au bon déroulement de la réunion notamment en termes de discipline de parole, les échanges avec le porteur de projet

ont débutés. La détermination nominative des intervenants du public a été rendue difficile à cause d'une sonorisation défaillante.

5 thèmes principaux ont été abordés lors de cette séance de questions-réponses :

- Production électrique
- Excavation et démantèlement
- Reboisement et biodiversité
- Conséquence sonore
- Circulation des convois et durée des travaux

Question(affirmation) de Monsieur LUCCHINI :

a signalé ne pas avoir eu le temps de lire l'intégralité du dossier de 1969 pages, mais a identifié l'acoustique et la biodiversité comme deux points importants.

Réponse du porteur de projet :

Il est précisé que d'autres réunions seraient tenues après réception des avis des services de l'État, notamment celui de la MRAE, et que l'équipe reste disponible par mail et téléphone pour toute question sur le dossier.

Question d'un riverain :

A quel moment les éoliennes produisent-elles le plus d'électricité et quel sera le prix de cette énergie ?

Réponse du porteur de projet :

C'est durant les mois d'hiver quand il y a moins de turbulences que les éoliennes sont les plus productives et "plutôt plus la nuit que le jour.

Concernant la capacité du projet il sera en mesure de servir 35000 personnes" ou "entre 15 et 20000 foyers," avec une production de "80 GWh". Le prix de l'électricité est estimé à environ "80 € du MW," soit 8 centimes du kilowatt". Ce tarif est convenu sur une période de 20 ans.

Question d'un riverain :

Comment l'électricité est-elle redistribuée après production ?

Réponse du porteur de projet :

Les producteurs ne redistribuent pas directement. L'énergie est raccordée entre toutes les éoliennes vers un poste de livraison situé au pied d'une des machines, puis elle

est intégrée au réseau d'Enedis. C'est Enedis qui gère ensuite le raccordement et la redistribution de l'énergie.

Question :

L'excavation totale est-elle la règle ? Y aura-t-il une demande de dérogation ?

Réponse du porteur de projet :

La réponse est assez simple à formuler puisqu'on s'est engagé auprès de la commune de faire la totalité, sauf si la commune nous demande expressément de ne pas le faire." Il n'y a pas d'intention de demander une dérogation, sauf si un problème environnemental imprévu survenait sur le chantier.

Question Monsieur Lassalle :

Celui-ci exprime de vives préoccupations concernant les conséquences sonores des parcs éoliens existants notamment le parc du Sambrès situé à proximité des communes de la Bastide-Esparbairénque et de Mas-Cabardès : au départ sur les études qui sont faites sont complètement fausses parce qu'il s'avère qu'après on se retrouve avec des nouvelles études, des nouvelles campagnes de mesures." Il souligne des pertes financières importantes, estimées à "3 ou 4 millions d'euros par an perdu continue de subir des nuisances sonores près de 10 ans après l'installation des éoliennes. Il insiste pour que les études du projet de renouvellement soient fiables que « ce ne soit pas quelque chose qui soit purement administratif ».

Réponse du porteur de projet :

Reconnait qu'il y a eu des "manquements à l'époque dans le cadre du projet de l'ancien parc. Pour le projet actuel, "on a fait 11 points mesure, donc on a quand même fait plus que ce que l'on fait habituellement" et "avec un temps de mesure relativement long." L'étude d'impact a été réalisée sur 6 semaines, et l'engagement est pris de faire "plusieurs [études de conformité] en fonction des saisons pour prendre en considération le retour d'expérience malheureux qu'il y a eu sur le secteur."

Question d'une agricultrice membre de l'association « Vent mauvais » :

On est donc agriculteur sur la commune et membre de l'association « Vent Mauvais ». Ma question c'est pour le reboisement. Est-ce que vous avez des obligations de planter du résineux ou est-ce que c'est dans l'appréciation des communes pour ce que vous avez prévu ? Qui choisit quoi ?

Réponse du porteur de projet :

Il n'y a pas d'obligation de planter du résineux. L'entreprise propose des mélanges de feuillus puisque c'est ce qui est le plus favorable à la biodiversité." Il y aura probablement du résineux mais cela ne sera pas" majoritaire.

Pour les cinq machines sur la commune de Pradelles Cabardès, le reboisement se fera sur du foncier communal en concertation avec la commune et l'ONF, avec l'intention de faire "un mélange résineux feuillus pour améliorer plutôt la qualité de la forêt par rapport à ce qu'on a aujourd'hui qui était un peu de la monoculture." Pour l'éolienne sur foncier ONF, l'ONF sera en charge du choix des plantations.

Monsieur le Maire de Pradelles Cabardès :

Précise son attention et sa vigilance concernant "les travaux, les démantèlements, les apports de terre, le reboisement," et mentionne avoir négocié "1800 pieds à l'hectare de mélange d'essence."

Réponse du porteur de projet :

Les travaux de replantation pour le parc de Braquette, dont le défrichage a eu lieu l'année dernière, sont prévus pour l'automne prochain.

Madame la Mairesse de Castans :

La commune de Castans, qui a délibéré sur une mesure compensatoire de 6 hectares de reboisement, a exigé une modification du type de plantation pour réduire le taux de résineux (qui avoisine 100% dans certains secteurs) à un tiers de résineux et le reste en feuillus. Cette convention a été signée.

Monsieur LUCCHINI Association « Vent mauvais » :

Un point sur les trajets des durant les travaux, des différents convois que ce soit l'excavation le retrait des machines existantes : donc on a eu une mauvaise expérience avec la précédente entreprise sur ce point-là puisque malgré les promesses qui avaient été faites de prévenir à l'avance les riverains des blocages de route du aux passages des convois, rien n'avait été fait et on était systématiquement surpris sur la route par l'arrivée d'un convoi avec obligation de rester une demi-heure 1 heure sur côté. Donc ça on aimerait bien, et on en reparlera dans le cadre de la consultation et on aimerait surtout que ce soit entendu. Les riverains doivent pouvoir être prévenus du passage des convois en temps voulu à minima à la veille pour qu'on puisse s'organiser parce qu'il y a des gens qui travaillent néanmoins et il y a beaucoup de retraités. C'est une route qui est très empruntée alors pas seulement par les grumiers mais également par les riverains qui descendent beaucoup à Mazamet.

Réponse du porteur de projet :

Il a été reconnu que ce point est important et qu'il n'avait pas forcément été anticipé pour les parcs précédents. L'itinéraire empruntera le même chemin, par les Martyrs. Il a été demandé que les riverains soient prévenus au minimum la veille du passage des convois afin de pouvoir s'organiser, car la route est très fréquentée. Nous n'avons pas de réponse « magique » mais nous ferons du mieux possible.

Question d'un riverain :

Combien de temps dureront les travaux et à quelles périodes de l'année ?

Réponse du porteur de projet :

Les travaux, incluant le démantèlement, sont prévus pour durer au moins un an et demi. Cependant, il y aura une période d'arrêt de six mois due à des restrictions environnementales, s'étendant de décembre à fin juillet.

Question d'un agriculteur :

Les clôtures et chemins seront-ils respectés par les camions, contrairement à des travaux passés qui ont entraîné des dégradations et des pertes de temps pour les agriculteurs ?

Réponse du porteur de projet :

La préoccupation concernant le non-respect des clôtures et des chemins par les camions a été entendue. Il a été souligné qu'il faut un meilleur respect et que des mesures seront prises pour que cela n'arrive plus.

La salle n'ayant plus de question sur le projet, le commissaire enquêteur conclut en rappelant le calendrier et les différentes façons d'émettre des observations. Il a insisté sur les moyens de participation via le registre dématérialisé et présentant en direct le site de la consultation. Il a mis un QR Code à disposition du public afin que celui-ci puisse se connecter sans difficulté au site.

Il remercie le public pour sa bonne tenue La séance est levée à 20h00

VOGEL Pierre Commissaire enquêteur jeudi 31 juillet 2025

